

| <b>PRÉPARATION À L'HABILITATION<br/>DU PERSONNEL REALISANT DES OPERATIONS<br/>D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN BASSE TENSION</b>  |   |    |
|--|---|---|
| Les titres ex : B1, B1V, B2, B2V, BR, BC... seront à définir au préalable.<br>Voir questionnaire remis lors de la demande d'inscription  |   |   |
| OBJECTIF   | PUBLIC  | PRÉ-REQUIS  |
| Etre capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors des opérations électriques BT.  | Tout personnel chargé d'exécuter des opérations spécifiques BT ou au voisinage des ouvrages électriques BT. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir les compétences techniques nécessaires selon les opérations à réaliser</li> <li>- Pas de contre indication médicale</li> </ul>   |
| <b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b> : Groupe de 10 personnes maximum.  |   |   |
| <b>CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION</b><br>Selon Norme NF C 18-510   |   |   |
| THÉORIE  |   | PRATIQUE  |
| <b>1. Généralités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des risques et incidence sur le comportement.</li> <li>- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique.</li> <li>- Les personnes intervenantes, les ouvrages électriques.</li> <li>- Les opérations, les zones d'environnement, les documents écrits.</li> <li>- Les fonctions de l'appareillage, l'utilité des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages.</li> </ul> <b>2. Opérations en basse tension</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations électriques hors tension en BT, la consignation en BT.</li> <li>- Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant.</li> <li>- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT, évaluation des risques, procédures à mettre en œuvre.</li> <li>- Interventions en BT, intervention de dépannage et de connexion, remplacement de fusibles, de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage.</li> </ul> <b>3. La sécurité lors des opérations électriques</b><br><b>4. Appareils électriques amovibles et portatifs à main</b><br><b>5. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique</b> |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prévoir une partie pratique dans l'établissement du salarié</b></li> <li>- Mise en application pratique.</li> <li>- Travaux pratiques sur installations BT de différents types.</li> <li>- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.</li> </ul> |
| DURÉE MINIMUM  | LIEU  | ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES   |
| <b>3 JOURS SOIT 21H</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En entreprise</li> <li>- En centre</li> </ul>                      | Test théorique et évaluation pratique.  |
| PÉDAGOGIE  |   |   |
| <p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire.</p> <p>Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.</p> <p>Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur maquette et armoire électrique de formation, contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.</p> <p><b>Pour les stages en entreprise</b> : prévoir une salle de formation ainsi qu'une installation électrique sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques (selon titre d'habilitation).</p>  |   |   |
| VALIDATION DES ACQUIS  | ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR   |   |
| A l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.   | EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants ...                                      |   |

### Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire